



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Le Fonds d'intervention régional en hausse de près de 10 %



Le conseil d'administration de l'ARS s'est réuni mardi. Le directeur général Laurent Bien a présenté le budget de l'agence. Celui-ci est notamment marqué par une augmentation du fonds d'intervention régional d'un peu plus de 9 millions d'euros. L'an dernier, le FIR a permis de financer plus de 300 projets auprès de plus de 150 acteurs du territoire.

Depuis l'an dernier, l'Agence régionale de santé est dotée d'un conseil d'administration ([lire la Lettre pro du 8 mars 2024](#)). Il a succédé à l'ancien conseil de surveillance (lire ci-dessous). Il s'est réuni mardi dans les locaux de l'ARS.

L'essentiel de l'ordre du jour a été consacré au Fonds d'intervention régional (FIR), principale enveloppe budgétaire de l'agence pour financer les actions menées sur le territoire. Pour cette année, le budget initial s'élevait à 77,8 millions d'euros, en hausse de 9,2 millions. En mars, cette enveloppe a augmenté de 2,2 millions d'euros supplémentaires, pour atteindre 80 millions. Ce montant est encore susceptible d'être revu à la hausse. Laurent Bien, directeur général de l'ARS, salue cette « bonne nouvelle » pour le territoire. Pour rappel, le montant du FIR était de 34,8 millions en 2018. Depuis, il est devenu le premier rapporté au nombre d'habitant, au niveau national.

Mardi, Laurent Bien a informé le conseil d'administration que les arbitrages avaient été rendus et que les engagements allaient pouvoir être signés, au profit des acteurs de santé du territoire. Pour déléguer ces crédits, l'ARS s'engage de plus en plus dans des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), ce qui donne davantage de visibilité et sécurise ses partenaires. Ainsi, cette année, environ la moitié des crédits seront délégués dans ce cadre.

Quatre thématiques majeures

L'an dernier, le FIR a permis de financer plus de 300 projets auprès de plus de 150 acteurs du territoire. Les vingt-cinq plus gros bénéficiaires représentent environ 90 % de l'enveloppe. Un peu plus de la moitié de l'enveloppe (54 %) est consacrée aux deux principales thématiques :

- Les actions pour augmenter le temps médico-soignant disponible sur le territoire et le rendre plus efficace ;
- La population précaire.
- Les deux thématiques suivantes représentent un quart du montant. Il s'agit de :
 - La santé sexuelle et reproductive ;
 - La prévention des épidémies.

« A travers ces quatre thématiques, la stratégie de l'agence émerge naturellement », souligne Laurent Bien, qui a pris l'engagement de revenir auprès des membres du conseil d'administration pour leur présenter plus en détails les réalisations, les projets et les moyens consacrés pour chaque thématique.

Cette stratégie apparaît également à travers les trois thématiques phares abordées dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé entre l'Agence et le ministère de la Santé :

- La santé mentale et la prévention du suicide : projets d'extension et de réorganisation de l'hospitalisation, la réorganisation des parcours en privilégiant les publics en crise, l'accélération de la feuille de route sur les troubles du neurodéveloppement... ;
- La périnatalité et les mille premiers jours : élaboration d'un accord cadre entre la Protection maternelle infantile et le CHU dans les communes isolées, recentrage du réseau Périnat sur ses missions socles, lancement d'équipes mobiles en santé sexuelle et reproductive... ;
- L'accès aux soins non programmés et la médecine d'urgence : mise en place du service d'accès aux soins (SAS) et de centres de soins non programmés, poursuite du renforcement de l'exercice coordonné...

« Dans notre évaluation, le ministère a également souhaité saluer le travail des agents et des acteurs du territoire sur trois autres sujets : le déploiement du dispositif Vigilans de prévention du suicide, la fusion des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), et enfin le déploiement du dossier patient informatisé (DPI) et nos actions sur la cybersécurité », précise Laurent Bien.

Une réflexion globale sur la politique d'investissement du CHU lancée à la rentrée

Hormis la présentation du fonds d'investissement régional (FIR), les membres du conseil d'administration ont fait un point sur la couverture vaccinale et les récentes opérations de rattrapage ([lire la Lettre pro du 29 avril](#)).

Dans leurs échanges, ils sont également revenus sur la signature, la semaine dernière, de la convention créant le CHU de Guyane. Laurent Bien les a informés qu'après les travaux sur le projet médico-soignant, qui est dans sa phase de validation, « nous lancerons, à la rentrée, une réflexion globale sur la politique d'investissement de ce CHU. Et ce tout en rappelant qu'il n'y a, à ce jour, aucun engagement de l'État en matière de financement. Il est toutefois utile de rappeler les récentes aides reçues par les établissements : 40 millions au titre du Copermo et 137 millions via le Ségur. Ces montants servent à rénover et réhabiliter les structures existantes. »

S'agissant de sa situation financière, le directeur général de l'ARS a fait savoir qu'elle s'est « rapidement dégradée ces deux dernières années, malgré les soutiens financiers de l'Agence ». Il a confirmé les deux mesures récentes prises en faveur du CHU ([lire la Lettre pro du 20 juin](#)) :

- Une mesure de soutien à travers des aides de trésorerie pour environ 20 millions d'euros ;
- La délégation par anticipation aux trois hôpitaux de leur part du fonds d'investissement régional pour l'ensemble de l'année.

« Face à cette situation, il y a des mesures structurelles à mettre en place, insiste Laurent Bien. A ce titre, l'ARS a refusé les trois budgets présentés par les établissements. »

Enfin, interrogé sur la nomination du directeur général du CHU, Laurent Bien a précisé que les candidatures seront reçues jusqu'à mardi. « Nous espérons une désignation courant août, en septembre au plus tard. »

Comment fonctionne le conseil d'administration ?

Présidé par le préfet, le conseil d'administration de l'ARS est doté de quatre vice-présidents dont trois sont désignés, en Guyane, par la Collectivité territoriale (CTG). Il s'agit de son président



Gabriel Serville, et des vice-présidentes Patricia Saïd, déléguée à la santé et à la solidarité, et Samantha Cyriaque, en charge de l'autonomie et du handicap. Le conseil d'administration compte également parmi ses membres des représentants des associations d'usagers, de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA), de l'Association des maires de Guyane, des services de l'État, des Forces armées en Guyane (FAG) et de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS). Enfin, un sénateur et un député, en l'occurrence Georges Patient et Jean-Victor Castor, en sont membres avec voix consultative.

La loi 3DS de 2022 a ajouté des missions au conseil d'administration :

- En cas d'urgence sanitaire, il doit être réuni et informé au moins une fois par mois. L'an dernier, un point avait été fait sur l'épidémie de dengue et sur la résurgence des cas de paludisme.
- Le conseil d'administration fixe les orientations concernant les conventions avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS).
- Le conseil d'administration doit procéder « régulièrement » à un état des lieux sur la désertification médicale.
- Le directeur général de l'ARS transmet chaque année au conseil d'administration un rapport sur les actions financées sur le fonds d'intervention régional (FIR).

EN BREF

♦ A Cayenne, cent nouveaux boutons « Police connectée » pour les professionnels de santé



L'Agence régionale de santé a acheté 100 boutons d'alerte « Police connectée » à destination des professionnels de santé de Cayenne. Ils s'ajoutent aux 52 déjà distribués dans le cadre de l'expérimentation lancée en début d'année ([lire la Lettre pro du 10 janvier](#)).

L'ARS se chargera de les distribuer aux professionnels de santé intéressés. Pour être ensuite inclus dans le dispositif, ils devront signer une convention avec la Police nationale. L'Agence espère organiser une première distribution dans les prochaines semaines.

Le dispositif « Police connectée » se distingue par deux innovations :

- L'alerte est transmise directement à l'état-major de la police nationale ;
- Le bouton est doté d'un système de géolocalisation.

Le dispositif s'adresse aux professionnels de santé de Cayenne. D'abord pensé pour les libéraux, il sera étendu aux professionnels de santé des équipes mobiles des établissements de santé.

Les professionnels de santé de Cayenne intéressés sont invités à se rapprocher d'[Audrey Andrieu](#).

♦ Les cas de bronchiolite toujours à la hausse

Avec 35 passages aux urgences au cours des deux dernières semaines, « l'activité liée à la **bronchiolite du nourrisson** est en hausse depuis le début du mois de mai et atteint un niveau épidémique. Cette hausse pourrait être transitoire comme cela a été observé à la même période en 2024 ; le démarrage de l'épidémie saisonnière est habituellement observé en août sur le territoire », indique Santé publique France, dans un bulletin épidémiologique diffusé hier.

« Une reprise de l'épidémie de **grippe** est observée depuis le mois de mai en Guyane. La tendance est globalement à la baisse de l'activité » depuis la semaine dernière.

L'activité liée aux **diarrhées** « était globalement stable dans les communes isolées et sur le littoral au cours des deux dernières semaines » avec une centaine de passages aux urgences et une centaine également dans les CDPS et hôpitaux de proximité.

« Le nombre d'**accès palustres** diagnostiqués dans le système de soins au cours des deux dernières semaines demeurait faible avec 3 accès. Parmi ces 3 accès, 1 était à *P. falciparum* importé du continent africain, les 2 autres accès étaient à *P. vivax* (aucune reviviscence). »

« Au cours des deux dernières semaines, l'activité globale liée à la dengue sur le territoire était faible avec en moyenne 6 cas confirmés par semaine. La majorité des cas ont été recensés dans

le secteur des Savanes. Le sérotype identifié ces deux dernières semaines était exclusivement le DENV-2. »

♦ Webinaire sur le bon usage des antibiotiques le 24 juillet



La CPTS et le CHU organisent un webinaire sur le bon usage des antibiotiques lors d'une infection urinaire, le 24 juillet. Il sera animé par le Dr Alessia Melzani, infectiologue sur le site de Cayenne. Le centre régional en antibiothérapie et infectiologie de Guyane (Craig) a déjà abordé plusieurs fois ce sujet dans la rubrique Infectio-Craig qui paraît, le deuxième mardi du mois, dans la Lettre pro :

- [Le 6 février 2024](#) ;
- [Le 13 mars 2024](#) ;
- [Le 9 avril 2024](#) ;
- [Le 9 juillet 2024](#) (en BD).

♦ Le Chog en visite au RSMA



Mardi, une délégation du CHU – site de Saint-Laurent-du-Maroni s'est rendu au Régiment du service militaire adapté (RSMA), à Saint-Jean-du-Maroni. Ninon Gautier, directrice de l'établissement, Rosange Isidore, responsable formation, Saskya Tinaut, gestionnaire formation, et Gilles Gautier, chargé de sûreté, ont été reçus par le colonel Roméo François, commandant le Régiment du service militaire adapté (RSMA) de Guyane, et le directeur adjoint des opérations recrutement formation insertion.

Ces derniers leur ont présenté les formations dispensées par le RSMA qui permettent aux jeunes recrues de 18 à 25 ans d'obtenir des titres professionnels ou des qualifications visant à l'opérationnalité. « Nous avons pu mesurer la qualité des formations organisées par le RSMA notamment sur les filières d'agent administratif et d'assistant de vie aux familles Le RSMA est un partenaire de proximité qui dispose de viviers dans différents types de métiers dont l'hôpital peut avoir besoin : restauration, hôtellerie, électricien, agent polyvalents multitechniques, techniciens informatiques, conducteurs d'engins de chantier, agent de sûreté... », souligne Ninon Gautier.

« Nous nous sommes engagés à communiquer sur nos vacances de postes pour pouvoir recruter, peut-être, des profils de jeunes du RSMA. Le dispositif vise à l'insertion professionnelle et nous pourrions nous engager vers des stages au sein du CHU - site de Saint-Laurent-du-Maroni aboutissant à une embauche. »

♦ Le GCSMS lance son site internet



Le GCSMS Handicap d'un continent à l'autre a mis en ligne son [site internet](#), la semaine dernière. Les visiteurs y découvriront les activités du groupement de coopération, créé en 2012 par l'Epnak et l'ancien Institut médicoéducatif départemental (Imed).

Il a été renjoint en 2016 par l'Adapei et par l'Ebène et l'Apadag en début d'année ([lire la Lettre pro du 25 février](#)). Sont également présentés les dispositifs portés par le GCSMS et ses offres d'emploi.

♦ Précision sur la maison des femmes du Chog



L'article sur l'ouverture de la maison des femmes du Chog a pu laisser penser qu'un lieu physique existait déjà. Il s'agit pour l'heure d'un dispositif porté par trois professionnelles de l'établissement, qui propose écoute, soins et orientation aux femmes - et à leurs enfants - en situation de vulnérabilité, notamment face aux violences psychologiques, physiques et sexuelles. L'ouverture d'un lieu d'accueil physique au sein de l'établissement interviendra dans un second temps.

E-Santé

♦ Appel à projets ESMS numérique

L'Agence régionale de santé a publié l'[appel à projets régional Guyane Programme ESMS numérique Phase de généralisation – 2025](#). Il s'agit de la dernière année de la phase de

généralisation du programme.

Le constat global actuel est celui d'un grand retard dans l'usage des outils numériques par les ESSMS, avec des insuffisances dans les équipements et infrastructures, des fonctions métiers qui sont encore peu développées dans beaucoup d'établissements, des fragilités en matière de cyber sécurité et de respect des dispositions du RGPD. Le Ségur de la Santé, dans son volet numérique, offre une opportunité historique pour accélérer l'intégration du numérique dans les pratiques des ESSMS. Dans sa déclinaison au secteur social et médico-social, il aura permis de mobiliser 600 millions d'euros, de 2021 à 2025.

Le « financement ESMS Numérique » a pour principal objectif de permettre aux maîtrises d'ouvrage des ESSMS de développer et généraliser l'utilisation du numérique dans le secteur à travers le déploiement du dossier usager informatisé (DUI) et de son utilisation effective.

Le financement ESMS numérique est soumis à deux conditions :

- S'équiper (acquérir ou développer les usages d'une solution existante) d'un logiciel DUI conforme aux exigences nationales. Ce critère est une condition pour accéder au financement. Il permet de s'assurer que les conditions techniques du projet sont réunies pour l'atteinte des objectifs du programme ;
- S'engager à atteindre des cibles d'utilisation. Ce critère est une condition de versement des financements. Il permet de s'assurer que, une fois les conditions techniques réunies, le logiciel de DUI est effectivement utilisé par les professionnels.

En sus d'un soutien financier, pour un projet d'acquisition ou de mise en conformité du DUI, les regroupements de petits organismes gestionnaires atteignant idéalement le seuil de 8 ESMS pourront prétendre à une aide complémentaire pour les prestations suivantes :

- Achat d'équipements et d'infrastructures nécessaires à l'usage de la solution DUI par les professionnels (PC, tablette, WIFI) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA).

Pour les projets régionaux, l'appel à projets ESMS numérique 2025 est ouvert jusqu' au 15 septembre à minuit. Le comité de sélection des projets régionaux aura lieu fin septembre.

Actus politiques publiques santé et solidarité

◆ Les propositions de la Cnam pour revenir à l'équilibre

La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a publié son [projet de rapport sur les charges et produits pour 2026](#). Dans ce document de 250 pages, elle formule une soixantaine de propositions pour revenir à l'équilibre de la branche maladie d'ici à 2030. Parmi elles figurent :

- La poursuite de la généralisation de l'ordonnance numérique et la création d'ordonnances - types pour certaines situations médicales à forte fréquence ou standardisation possible ;
- Élargir le téléservice d'accompagnement à la prescription pour les antidiabétiques de type analogues du GLP-1 à d'autres médicaments ou actes sensibles ;
- Simplifier les conditions d'ouverture de droits et les règles de calcul des indemnités journalières ;
- Harmoniser les règles de versement du complément employeur ;
- Limiter à un mois d'arrêt les primoprescriptions d'arrêts de travail avec un renouvellement plafonné à deux mois ;
- Généraliser le service « SOS IJ » pour apporter un appui aux médecins pour la gestion de situations complexes d'arrêts de travail ;
- Créer un dispositif de bonus/malus afin de responsabiliser les employeurs sur le taux d'absentéisme de leurs salariés ;
- Conditionner certains remboursements ou moduler les tarifs à l'alimentation effective du dossier médical partagé ou de Mon espace santé, « en priorité pour la biologie et l'imagerie » ;
- Accélérer le développement de la prévention : lutte contre les addictions, vaccination, dépistage organisé des cancers, diagnostics précoces... ;
- Organiser un dépistage systématique de l'hypertension artérielle...

Le document doit être adopté par le conseil de la Cnam le 3 juillet.

Offres d'emploi

- Guyane promotion santé recrute :



- Un **chargé de projet** santé sexuelle et reproductive (CDI, poste basé à Cayenne ou à Saint-Laurent-du-Maroni). [Consulter l'offre et candidater](#) ;
- Un **chargé de projet** espace de vie sociale à Jacarandas (CDD jusqu'au 31 décembre). [Consulter l'offre et candidater](#) ;
- Un **chargé de projet** pédagogie et communication (CDI). [Consulter l'offre et candidater](#) ;
- Un **chargé de projet** et d'ingénierie en promotion et éducation à la santé (CDI, poste basé à Cayenne ou à Saint-Laurent-du-Maroni). [Consulter l'offre et candidater](#).

Agenda

Aujourd'hui

► Mois de la santé sexuelle.

- Village santé de Cayenne, de 17 heures à 20 heures à la cité Capulo, avec Ent'aides et SIS Guyane.
- Dépistage et animations en santé sexuelle, de 9 heures à 13 à la Pépinière, à Saint-Laurent-du-Maroni, avec la Croix-Rouge française et Aides.
- Animations, jeux et dépistage, de 6h30 à 12 heures au marché de Saint-Georges, avec l'Emspec et Daac. Soirée de sensibilisation au bar Boteco, de 17 heures à 22 heures.
- Échanges individuelles, dépistage par Trod et animations collectives, de 9 heures à 13 heures au marché de Cayenne, avec Médecins du Monde.

Samedi 28 juin

► Mois de la santé sexuelle.

- Kourou Queer, de 12 heures à 20 heures à Kourou, avec Ader, Aides et le Planning familial.

Dimanche 29 juin

► **Déjeuner d'information** sur Mon bilan prévention, organisé par la Fédération nationale des infirmiers, à Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire](#).

Mercredi 2 juillet

► **Dépistage** de la vision pour les enfants de 9 mois à 5 ans, par Cécilia Courbet, orthoptiste, de 9 heures à 15 heures à la maison France services d'Iracoubo.

► **Afterwork karaoké** de la CPTS, à 19h30 à l'Entrepôt, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Lundi 7 juillet

► **Webinaire RH** de l'Anap : « Bâtir une politique d'attractivité et de fidélisation efficace », de 9 heures à 10 heures (heures de Guyane). [S'inscrire](#). Sessions suivantes les 15 septembre, 20 octobre et 15 décembre.

Mardi 8 juillet

► **Webinaire** sur la messagerie sécurisée de santé, organisé par la CPTS, l'ARS et l'Assurance maladie.

► **Atelier de la recherche** de Guyane promotion santé sur « Parentalité et handicap mental : entre droits reconnus et réalités vécues », de 9 heures à 11 heures en visioconférence avec Dominique Dubois (Creai Bourgogne – Franche-Comté), Chloé Mollard (Creai Guyane), Cap Parents et des retours d'expérience de parents. [S'inscrire](#).

Mercredi 9 juillet

► **Présentation d'outils techniques d'intervention** sur le thème de l'estime de soi et de l'affirmation de soi, avec Guyane promotion santé, de 8h45 à 12 heures au 4, rue Félix-Eboué, à Cayenne.

Jeudi 24 juillet

► **Webinaire** sur le bon usage des antibiotiques, focus sur l'infection urinaire, par le Dr Alessia Melzani (Craig, CHC), à 20 heures. [S'inscrire](#).

Mercredi 6 août

► **Afterwork karaoké** de la CPTS, à 19h30 à l'Entrepôt, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
FAISONS-NOUS TESTER REGULIEREMENT



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)